



Systeme D

Le journal de l'Association Nationale des Candidats
aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP)

N°22

Au sommaire

Le dossier : passe ton agrégé d'abord !

Pages 2 à 5

Recrutements : une session achetée, la deuxième offerte

Pages 6 à 11

Eloge des délocalisations

Page 12

Jurassic Park : visite guidée de la CJC

Pages 13 à 15

Tu me prêtes ta Game Boy, s'te plaît ? Les astuces des matheux

Page 16

Systeme D

c/o Université de Paris I
Département de science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 PARIS Cedex 05

Directeur de la publication

Joël Gombin

Maître de cérémonie

Benjamin Lemoine

Rédaction

Frédéric Chateigner, Claire Danjoie, Vincent Gayon, Joël Gombin, Mathieu Hauchecorne, Jeanne Hersant, Delphine Lacoste, Clémence Ledoux, Pierre Mayance, Etienne Ollion
Avec la participation de Solenne Jouanneau
Spéciale dédicace à Elise Cruzel pour ce numéro, pour sa présidence dynamique et pour tout le reste. Big up à Nicolas Hubé !

Secrétariat de rédaction

LMIC Corp (après le rachat de LMIC Inc, victime de la crise des « subprimes »)

Conception graphique

Pierre Marly

Autonomie à contre-sens

Ainsi donc, nos universités vont être « autonomes ». C'est même inscrit dans la loi. Car, à ceux qui l'ignoraient encore, le président de la République, Nicolas Sarkozy lui-même l'a expliqué : nos universités souffrent du carcan étatique, centralisateur, jacobin dans lequel elles sont enserrées depuis trop longtemps. La faute à la gauche ? Non, à Edgar Faure, ministre du général de Gaulle, qui a donné à l'Université française son organisation moderne. Oui, mais voilà, c'était après Mai 68... dont il est temps, aujourd'hui, de « liquider l'héritage ».

Étrange paradoxe, pour liquider l'héritage supposément jacobin, on utilise des méthodes plus que jacobines : passage en force sans réelle négociation, statut uniforme imposé à tous les établissements, de la Sorbonne à l'université de Nîmes, hyper concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne sans contre-pouvoirs... Pour l'autonomie des universités, vous repasserez, mais pour celle des présidents d'universités, c'est dans la poche !

Trêve de plaisanteries : alors que la dernière session de recrutement en science politique a encore prouvé les dégâts que pouvait provoquer une organisation féodale de l'Université, la loi dite « d'autonomie des universités » ne résout rien. Certes, les barons de la discipline sont dessais de leur pouvoir, au profit d'un despote éclairé, entouré de sa cour – despote qui ne sera même plus nécessairement un enseignant-chercheur de l'Université. De fait, le recrutement des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des autres personnels dépend désormais du seul président. La commission de choix est nommée par les enseignants-chercheurs élus au conseil d'administration (CA), élection qui donne une forte prime à la liste arrivée en tête. Comme rien n'assure que la discipline dans laquelle est opéré le recrutement sera représentée au CA, la commission de choix pourra en réalité être nommée par des gens étrangers à ladite discipline. Dans une « petite » discipline comme la nôtre, cela sera assurément très souvent le

cas. Mais la situation sera sans doute encore pire lorsqu'un seul représentant d'une discipline figurera parmi les enseignants élus au CA : la voie sera alors totalement libre pour le recrutement d'un(e) protégé(e). Et si jamais la commission de sélection s'avisait de manifester une indépendance un peu trop grande, en refusant par exemple un candidat dont le dossier scientifique est à l'évidence trop mauvais, le président sortirait son arme fatale : le veto. Sans même parler de la probable multiplication des postes contractuels...

Limiter le localisme

La réforme imposée par Nicolas Sarkozy va dans le sens exactement opposé à celui qu'il aurait fallu prendre. Pour limiter le localisme, le népotisme et autres maux qui affectent, dans notre discipline comme dans d'autres, le recrutement, il aurait fallu créer des mécanismes de responsabilités : les UFR, les laboratoires doivent être libres de recruter, mais ils doivent aussi assumer la responsabilité de leurs choix, comme cela est le cas dans toutes les universités de rang international. Nous formulons d'ailleurs dans ce numéro des propositions précises, issues de notre dernière assemblée générale, concernant le recrutement.

Compte tenu de ce contexte, la science politique et ses associations vont devoir se mobiliser plus que jamais pour défendre leurs intérêts, menacés par une organisation universitaire qui n'assure plus l'autonomie de chaque discipline. Pour notre part, à l'ANCMSP, nous aurons à cœur de continuer de défendre les intérêts des jeunes chercheurs en science politique, comme nous le faisons depuis dix ans. Nous appelons à chacun à nous rejoindre et nous aider, en cotisant, en s'engageant. Nous en appelons également aux autres associations disciplinaires afin de défendre ensemble la science politique, dans l'unité et le respect de chacun, chaque fois que cela sera nécessaire. Il en va, à moyen terme, de l'autonomie de notre discipline ■

Visitez notre nouveau site web collaboratif

www.ancmsp.com

Faut-il brûler

Outil de promotion pour les uns, survivance du mandarinat pour les autres, « l'agrégé » est un sujet de polémique récurrent dans la discipline. Enquête au coeur du sacro-saint concours.

Paradoxalement si c'est le « retard de la science politique française » par rapport à la production universitaire internationale qui a, entre autre, conduit à la création d'une agrégation de science politique (1), force est de constater que c'est aussi la comparaison avec les critères de l'excellence universitaire internationale qui rend sa suppression inévitable. L'agrégation du supérieur relève de l'exception universitaire française. Ce concours n'existe que dans quelques disciplines (droit privé, droit public, histoire du droit, économie, gestion, science politique, médecine, pharmacie) et nulle part ailleurs. Comme le rappelait Françoise Dreyfus, lors des dernières Assises de la science politique, c'est la détention de l'Habilitation à diriger des recherches (HDR) qui permet d'identifier le chercheur sur le plan international, nullement l'agrégation. Proposer la suppression de l'agrégation de science politique c'est donc avant tout s'aligner sur les standards internationaux, qui sont de plus en plus mis en avant, à tort ou à raison, comme les critères d'évaluation de l'excellence scientifique.

L'agrégation de science politique a été mise en place pour « accroître l'autonomie de la discipline avec pour instrument le recours à la création d'un mode de recrutement prestigieux et spécifique » (2), permettant aussi la professionnalisation de la science politique française. Ce concours constituait alors l'unique voie de recrutement d'enseignants spécialistes de science politique dans le supérieur. Or, si l'autonomie de la science politique demeure fragile (et menacée par les réformes actuelles), plusieurs voies d'accès à l'enseignement universitaire en science politique

existent désormais : concours de maître de conférence et concours CNRS notamment. Un système « d'épreuves », tel que l'agrégation le met en œuvre, destiné à évaluer les compétences d'un enseignant-chercheur ne semble pas adapté aux réalités de ce métier. De notre point de vue, l'examen du dossier du candidat, l'audition, l'observation ou la mise en situation de cours, l'intervention en séminaire demeurent plus pertinents que la composition sur un sujet tiré au sort (3). D'ailleurs, l'agrégation de science politique, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne correspond pas au projet initial de la mise en œuvre d'un concours de recrutement spécifique

à la discipline. Celui-ci était pensé comme un mélange entre l'agrégation de lettres et celle de droit. Mais c'est finalement le modèle juridique qui a été retenu pour l'agrégation de science politique. Ce qui à l'époque fut loin de faire l'unanimité des politistes (4).

Nomination politique

En troisième lieu, l'agrégation, en permettant de diriger des recherches contribue à dévaloriser l'HDR et n'incite pas les MCF à la présenter puisque celle-ci nécessite plusieurs années de travail. De ce point de vue, la proposition de faire de l'HDR une condition pour

« Le déroulement et les résultats



Daniel Gaxie est professeur de science politique à Paris I. Il a été membre de plusieurs jurys d'agrégation et est l'auteur d'un texte intitulé « Agrégation de science politique : le pour, le contre et les réformes possibles ».

pousse à accorder une place importante aux leçons (telles qu'elles sont évaluées). Mais il est également possible, si la volonté est là, de s'organiser pour majorer le poids des travaux. La leçon principale est que le fonctionnement et les choix des jurys dépendent beaucoup de leur composition et des orientations intellectuelles de leurs membres.

Quels sont les avantages de l'agrégation ? Quelles qualités sanctionne-t-elle ?

L'agrégation est une forme institutionnelle qui est largement ouverte et qui dépend du même coup beaucoup des membres des jurys. Les économistes ont montré l'existence d'une corrélation entre le profil des membres du jury (degré d'investissement dans la recherche, conceptions du travail intellectuel et scientifique, orientations théoriques) et celui des candidats reçus. Cela conduit à plaider pour un débat un peu plus sophistiqué que la problématique « pour ou contre l'agrégation ». Les concours d'agrégation interne et externe présentent l'avantage sur les autres modes de recrutement que les

Quel regard rétrospectif portez-vous sur votre expérience au sein des jurys d'agrégation ?

Ma position dans les jurys a varié. Quand j'ai été en mesure de peser davantage sur les orientations du jury, j'ai essayé de faire en sorte que les travaux de recherche soient davantage pris en compte dans les critères de sélection du jury. L'expérience prouve que ce n'est pas facile. La logique de fonctionnement d'un jury

L'agrégation ?

être candidat à l'agrégation interne ou au recrutement des professeurs à la voie longue (5) rejoint le point de vue de l'ANCMSP. Il nous semble néanmoins souhaitable d'étendre cette condition au recrutement de l'ensemble des professeurs : cette proposition induirait, si elle était mise en œuvre, une refonte complète du concours de l'agrégation « externe ». Celui-ci tendrait alors à ressembler à l'actuelle procédure dite de la voie longue, en suivant l'idée développée par Daniel Gaxie en 2004 dans un article sur l'agrégation de science politique, c'est-à-dire une évaluation sur travaux d'enseignants-chercheurs dont il ne s'agirait plus « de vérifier des qualités pédagogiques, mais de choisir et de récompenser les candidats ayant le dossier scientifique le plus étoffé. Un tel concours devrait se limiter à une épreuve d'évaluation de la valeur, du niveau et de la portée des travaux, sur le modèle d'une agrégation interne allégée » (6).

Enfin le caractère politique de la nomination du jury de l'agrégation du

supérieur (le président, nommé par le ministère de tutelle, choisit lui-même les membres de son jury) entache selon l'ANCMSP son impartialité ou du moins ne favorise pas le nécessaire pluralisme dans l'évaluation des candidats. Dans une petite discipline, telle que la science politique, dans laquelle tout le monde finit par se connaître, cet élément compte peut-être plus que tout autre.

Un seul concours national

Ces réflexions auxquelles s'ajoutent celles de l'ANCMSP en matière d'harmonisation des procédures de recrutement autour d'un seul concours national, le positionnement de certains titulaires en faveur d'une réglementation de l'HDR et de la suppression de l'agrégation de science politique, ont conduit l'ANCMSP à écrire et voter une motion, visant la suppression de l'agrégation externe, dans sa forme actuelle. Cette motion, ne peut être comprise qu'en référence à celle portant sur le concours national pour les MCF, et

plus largement à une réflexion globale concernant la refonte des procédures de recrutement du corps des enseignants-chercheurs universitaires, en France. En espérant qu'elle contribuera à alimenter un débat nécessaire, qui mérite mieux que l'invective ■

1. Millet (Marc), « L'autonomisation d'une discipline. La création de l'agrégation de science politique en 1971 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2001/1, n° 4, p.100.

2. *Ibid.*, p.101

3. C'est dans ce sens que la motion de l'ANCMSP, concernant la nationalisation du concours des MCF, a été élaborée. Elle serait parfaitement cohérente avec l'idée d'une suppression de l'agrégation externe, sous sa forme actuelle, et la mise en place de nouvelles procédures de recrutement, sur un modèle d'évaluation plus proche de l'agrégation interne. Cela permettrait, en outre, de mieux prendre en compte l'expérience des MCF et de revaloriser la HDR, dans le cadre de standards et de critères internationaux de performance.

4. Millet, *op.cit.*, p.105-123

5. Cf. « propositions pour une réglementation de la HDR » par Philippe Braud, Pierre Favre, Gérard Grunberg, Jacques Lagroye, Pierre Lascoumes, Marc Sadoun, Pierre Sadran et Yves Schemel. Texte intégral sur <http://www.afsp.msh-paris.fr/observatoire/observatoire.htm>

6. Gaxie (Daniel), « Agrégation de science politique : le pour, le contre et les réformes possibles », *L'Économie Politique* 2004/3, n° 23, p.50.

des épreuves dépendent beaucoup des juges »

membres du jury sont payés pour leur travail et y consacrent davantage de temps. Les dossiers des candidats sont en moyenne examinés avec davantage de soin. Le fait de compléter l'examen et la discussion des travaux par plusieurs leçons dans le cadre du concours externe et par une épreuve de discussion bibliographique dans le cas du concours interne peut constituer une garantie supplémentaire.

Peut-on faire un lien entre les qualités récompensées et les différents types d'épreuve ?

Là encore, on raisonne comme si la forme même de l'épreuve était décisive. Je dois rappeler à nouveau que le déroulement et les résultats des épreuves dépendent beaucoup des juges. Il reste qu'un candidat qui a un bon dossier scientifique a plus de chance de bien se comporter dans une épreuve de discussion de travaux. Les leçons avantagent ceux qui possèdent des qualités d'exposition orale mais aussi ceux qui peuvent s'appuyer sur une solide culture générale et une véritable maîtrise dans une spécialisation.

L'idée que les leçons privilégient les candidats brillants mais superficiels et que les véritables esprits scientifiques seraient nécessairement évincés par la logique même de rites moyenâgeux me semblent un peu trop hâtivement reçue par ceux que cela arrange et combattue par ceux que cela arrange également.

Quels sont les risques liés à sa suppression ?

Tout dépend par quoi on la remplace. Le concours d'agrégation tend à accélérer un peu (davantage dans le passé que maintenant) des carrières qui ne sont pas mirobolantes. Dans la limite de la composition et des orientations des jurys, il a permis à des candidats peu connus de trouver un poste ou de bénéficier d'une promotion. L'expérience des concours sur emploi, notamment pour les recrutements des maîtres de conférence, n'est pas très convaincante dans son organisation et ses modalités de fonctionnement actuelles.

Que pensez-vous d'un concours centralisé

de recrutement des MCF ?

Certainement intéressant dans l'abstrait, mais difficile à organiser et peu plausible en raison de l'évolution en longue période vers davantage d'autonomie des universités.

Pensez-vous que l'on puisse rendre la discipline « vertueuse » en changeant ses règles et en supprimant l'agrégation ?

Il faudrait s'entendre sur les « vertus » recherchées. Je ne suis pas sûr qu'il y ait accord unanime sur ce point. Au minimum il me semble qu'il faudrait accorder plus de sérieux et de rigueur à nos recrutements à tous les niveaux, ce qui supposerait du temps et aussi des crédits. Il faudrait encore réfléchir aux dispositifs qui pourraient inciter tous les acteurs à davantage de « vertu ». Il faudrait surtout beaucoup plus de rigueur et de sérieux dans l'évaluation des diverses activités des universitaires et des chercheurs et une véritable sanction (notamment par diverses formes de récompenses, d'octroi de moyens supplémentaires et de promotions) de ceux qui sont les plus actifs et les plus « vertueux ».

Les employés du mois

Système D a pris le parti d'interroger sans malice deux spécimens de « nouveaux entrants » dans le Saint des Saints de la discipline. Quand la conscience aigüe des enjeux d'une réforme se mêle à la perplexité du jeune agrégé sur les pistes de changement.

Comment un jeune agrégé du concours 2007 envisage-t-il les débats, luttes et discussions autour d'une épreuve – l'agrégation – qui vient de faire de lui un professeur des universités en science politique ? L'ancien « docteur sans poste – militant – vacataire et vogue la galère » d'hier, aurait-il sacrifié ses convictions pour la transparence et la justice des recrutements, sur l'autel de l'institution qui vient de le consacrer ? Il se com-

un peu masochiste, il rejoindrait corps et âme la cause des « sans grade », malgré les lauriers qui ont poussé sur son crâne. Il n'hésiterait pas à dire tout le mal qu'il pense de l'agrégé, cet injuste, parisien et aristocratique concours de recrutement, sciant ainsi courageusement, inconsciemment diraient certains, la branche sur laquelle repose maintenant sa carrière... À tous égards, la réalité que donne à voir chacun des deux agrégés fraîchement nommés, Julien Fretel et Frédéric Lambert, est bien moins caricaturale et plutôt faite de nuances.

Regardant son parcours, Julien Fretel, se dit qu'il a de quoi remercier l'existence des concours nationaux et centralisés. Il leur doit tout. Il se conçoit aisément comme un pur produit des concours de l'enseignement : depuis le CAPES obtenu pour enseigner les sciences économiques et sociales dans le secondaire, jusqu'à son titre de professeur du supérieur décroché cette année, il a évolué dans l'univers de la recherche en grande partie grâce à eux. L'épreuve du CAPES est selon lui « la plus juste », car « la cooptation y est impossible ». Pour Julien Fretel, l'agrégation ne tombe pas du ciel. Et lui-même n'apparaît pas *ex nihilo* dans la discipline. Il énumère les responsabilités, charges et offices qu'il a capitalisés jusque là : derrière lui, déjà 384 heures de cours, 80 collaborations à des projets de recherches, 25 mémoires de recherche dirigés et le montage d'un master... Julien Fretel concède qu'il avait déjà un bon pied dans le champ. Il s'avoue ainsi « favorisé » et dit devoir en bonne partie sa carrière à « des titres, à des noms », au prestige de son bien-aimé directeur de thèse, Jacques Lagroye. Mais, « est-il réellement possible de faire le partage et la distinction entre capital spécifiquement scien-

tifique et capital social ou symbolique », se demande-t-il ? Bref, le concours instaure-t-il les conditions d'évaluation du mérite ? Le jeune lauréat s'interroge et reste perplexe sur les « vraies » raisons de son recrutement et avoue que « dans le fond il ne sait pas », il se demande s'il n'a pas été « la caution de gauche » de son jury, mais préfère, au final « ne pas savoir » et se convaincre que c'est la performance qu'il a réalisée pendant sa leçon sur le sujet « New York » où il a été mis en difficulté qui l'a sauvé et mis en valeur.

« Mettre de côté son orgueil de chercheur »

Un homme et quelques chiffres : 40 ans, près de quinze années de vaca-tion derrière lui, dont 14 à Dauphine, 5 à Versailles-Saint-Quentin, des années de TD à Paris-V, à la Catho – « et j'en passe ! », dit-il – trois passages devant le jury suprême et, enfin, agrégé cette année... Ouf ! Le recrutement et la stabilité se sont fait attendre dans la carrière de Frédéric Lambert. Le titre honorifique « d'ex-entrepreneur de la vaca-tion », le fait sourire : « je n'étais rien avant de passer le concours, je suis le cas où l'agreg sauve », confie-t-il. Rescapé des terrains vagues et précaires de la science politique, l'agrégation a été son salut, elle lui permet aujourd'hui de rendre cohérent ce passé agonistique. En quelques sortes, on remet les compteurs à zéro et on efface l'ardoise. Frédéric Lambert est donc le contraire de Julien Fretel : sans l'agrégation il n'existait pas. Et c'est sans compter, selon lui, avec la faible représentation et légitimité que possède dans les recrutements la sous discipline « théorie politique », ce qui n'était pas de nature à faciliter sa carrière. Il pense qu'un concours comme

« Je n'étais rien avant de passer le concours, je suis le cas où l'agreg sauve »

plairait dorénavant, une fois installé et opportunément amnésique d'un passé semé d'embûches et de haies, à parler élogieusement et sans embarras d'un concours qui vient de le rendre légitime. Le consacré consacre l'institution, la boucle est bouclée. Fermez le banc.

Ou, inversement, le jeune agrégé, nostalgique, garderait en mémoire les bonnes vieilles joutes acharnées contre l'ostracisme des « titulaires » et autres officiels et, solidaire, compatissant voire

l'agrégation « permet de compenser le défaut de pluralité » qui ronge la discipline.

Au final, nos deux agrégés s'accordent à trouver l'épreuve intéressante. « *Ca fait bouquiner* », dit Fretel ; « *c'est du sport* », confirme Lambert, qui, lui, doit son succès à une bonne prestation sur le thème « Che Guevara ». Quelles qualités sanctionne une telle épreuve ? La capacité du chercheur à enseigner ou plutôt son habileté à pouvoir dire un bon mot, bien structuré sur tous les sujets de culture générale ? Frédéric Lambert trouve l'ensemble du dispositif « *assez infantilisant* » : c'est difficile quand on a enseigné pendant quinze ans de se faire juger ainsi. Julien Fretel préfère voir ces leçons comme une « *épreuve d'humilité* », où « *il faut savoir mettre de côté son orgueil de chercheur, et se prêter à l'évaluation, ce qui est important dans une carrière d'enseignant* ». Frédéric Lambert le rejoint pour reconnaître que l'épreuve de l'agrégation est une étape importante dans la formation d'un enseignant. « *Enfin, ça reste très aristocratique* », se reprend Julien Fretel. Selon lui, « *l'ensemble du corps enseignant et de chercheurs se doit de mettre à plat les raisons des succès et des échecs à ce concours pour débusquer et rendre publiques les injustices* ». Des injustices que l'on ne peut plus se permettre en « *période de gestion de la pénurie* ». Frédéric Lambert approuve : « *on est un peu en guerre, vu le nombre de postes...* ».

En tout état de cause, selon eux, les modalités de recrutement des Maîtres de conférence ne sont plus satisfaisantes : « *les pratiques de localisme déguisé ne sont pas admissibles* », relance Frédéric Lambert. Tous deux admettent que l'idée d'un concours national est une bonne chose, « *ce serait l'idéal* », mais restent plus circonspects sur les moyens de le réaliser ■

Pour la suppression de l'agrégation

Cette motion a été adoptée par acclamation populaire lors d'une assemblée générale historique de l'ANCMSP le 23 juin dernier. Un texte fondateur qui, nous l'espérons, fera date.

L'ANCMSP constate que l'agrégation de science politique concerne doublement les candidats aux métiers de la science politique :

1 - pendant leur doctorat, l'agrégation permettant de diriger des thèses sans passer d'HDR.

2 - en tant que candidats, au côté d'enseignants-chercheurs déjà titulaires.

Sur le premier point, l'ANCMSP constate que :

a/ rien ou presque dans le concours d'agrégation ne permet de juger de la capacité du candidat à encadrer des doctorants, aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan institutionnel (recherche de financements notamment).

b/ l'agrégation retarde les carrières de MCF reconnus pour leurs qualités d'enseignants et de chercheurs, découragés de passer l'HDR par le peu d'espoir de passer professeur grâce à ces qualités et même, une fois habilités, privés du poids institutionnel nécessaire pour valoriser leurs éventuels doctorants et docteurs.

Sur le second point :

a/ que l'agrégation externe, en ne valorisant pas suffisamment les qualités de chercheur, tend à déprécier l'expérience professionnelle spécifique aux jeunes docteurs au profit de compétences scolaires ;

b/ que l'appréciation qui est faite des qualités d'enseignant lors du concours

est artificielle et ne rend pas justice à l'expérience d'enseignement acquise dans des conditions précaires et souvent difficiles, par les jeunes chercheurs (monitorat, ATER, vacances...).

En conséquence, l'ANCMSP, à la suite de nombreuses prises de position individuelles d'enseignants-chercheurs titulaires (sur la liste de diffusion de l'ANCMSP ou aux assises de la science politique), promeut la suppression de l'agrégation de science politique et l'alignement des recrutements des professeurs sur la quasi-totalité des autres disciplines en France. Elle demande aux autres associations représentatives de la discipline (AFSP et AECSP) de se saisir publiquement de cette question. Elle propose de considérer les convergences avec les économistes et les gestionnaires sur cette question, ainsi que les effets possibles sur les relations avec les juristes.

Cette prise de position n'implique nullement la défense des recrutements de MCF tels qu'ils se déroulent actuellement. L'agrégation de science politique présente à l'égard de ceux-ci quelques avantages, qui, s'ils ne contrebalancent pas les constats qui précèdent, doivent être retenus : caractère national, durée relativement longue des leçons, prise en considération des qualités d'enseignement dans la sélection des candidats et non uniquement des travaux de recherche. Sur ces points, voir notre motion sur les recrutements de MCF ■

Dernière minute

Ne manquez pas, dans le prochain numéro de Système D, la prise de position de Pierre Favre sur l'agrégation. Dans votre boîte aux lettres (pour les adhérents) dès janvier 2008.

Pour rencontrer l'équipe de Système D et le bureau de l'ANCMSP
Pour participer à une thérapie de groupe sur l'absence de débouchés
Et surtout pour boire le pastis de l'amitié

Rendez-vous à l'occasion du
IX^e congrès de l'AFSP, à Toulouse
6 septembre 2007, 18h15-19h30

Petite session mais grosses

Seuls 4 postes étaient ouverts au concours à l'automne 2006. Cela n'a pas empêché cette session de nous présenter de belles surprises. Une fois encore, Bordeaux IV s'illustre tristement.

Rappel des épisodes précédents : la session de juin 2006 avait permis le recrutement (ou la mutation) de 19 candidats. Deux postes restaient vacants à l'issue de cette session : celui de l'IEP d'Aix, puisque le conseil d'administration de l'IEP avait décidé de ne pas

attribuer le poste au candidat classé 2^e par la commission de spécialistes – la candidate arrivée en tête intégrant le CNRS –, et surtout le poste de Mulhouse, où la procédure a été annulée par le ministère pour vice de forme. Le poste avait été publié en mars 2006 pour un recrutement en mai 2006 et

une prise de fonctions en septembre 2006. Le classement validé par le conseil d'administration de l'université de Haute-Alsace ainsi que le procès verbal de l'audition par la commission de spécialistes – dans laquelle siègent majoritairement des juristes – ont fait l'objet d'une remise en cause par les

Maîtres de conférences, session d'automne 2006

	Compositions des commissions de spécialistes	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
Université de Haute Alsace, Mulhouse Poste « sociologie des mobilisations »	Commission mixte présidée par Claude LIENHARD	Le 2 décembre 2006 BOUMAZA Magali EPÉE Ariane GAUDICHAUD Frank HAVARD Jean-François HILAL Nadia MÉON Jean-François PENALVA Susana WINTREBERG Raphaël	1. EPÉE Ariane (désistement) 2. HAVARD Jean-François (recruté) 3. BOUMAZA Magali 4. WINTREBERG Raphaël
Université de Versailles-Saint-Quentin	Commission mixte vice président Xavier CRETTEZ	Le 30 novembre 2006 CARREL Marion HATTO Ronald HUBÉ Nicolas KACIAF Nicolas LE GOFF Tanguy ROZENBERG Olivier SALA PALA Valérie SOMMERER Erwan VIGOUR Cécile	1. KACIAF Nicolas 2. SALA PALA Valérie 3. HUBÉ Nicolas 4. LE GOFF Tanguy 5. VIGOUR Cécile
Université de Nancy II Poste « IPAG »	Commission mixte présidée par Jean-Denis MOUTON	Le 29 novembre 2006 BOUMAZA Magali FRINAULT Thomas HAMMAN Philippe MÉON Jean-Mathieu PROESCHEL Claude ROUX Christophe ROZENBERG Olivier SNITER Christel TOURNADRE Jérôme TREILLE Eric	1. PROESCHEL Claude 2. TREILLE Eric 3. MÉON Jean-Mathieu 4. BOUMAZA Magali 5. ROZENBERG Olivier
Université de Bordeaux IV	Commission présidée par Michel BERGÈS	Poste pourvu à la mutation	BLANC NOËL Nathalie

embrouilles

services ministériels. En effet, le procès verbal souffrait d'une irrégularité puisque figuraient à la fois la signature d'une titulaire et celle de sa suppléante. Le poste a donc été remis au concours dès l'automne après la mobilisation des candidats. Le concours s'est déroulé le samedi 2 décembre 2006 dans la matinée. Les auditions ont duré environ 20 à 30 minutes par candidat, et rien n'a été à redire sur les débats entre les candidats et les membres de la commission. La commission de spécialistes a logiquement reclassé au rang 1 la même candidate que lors de la première audition. En revanche, la candidate classée 2^e en mai a été classée 3^e au profit du candidat arrivé 3^e en mai. La candidate classée 1^{ère} a renoncé à son poste début janvier 2007 permettant ainsi au candidat classé 2^e d'être recruté.

A l'université de Versailles-Saint-Quentin, le poste a été attribué dans de bonnes conditions, mis à part quelques problèmes postaux. En effet, certains candidats ont regretté que les services de l'UVSQ n'aient pas reçu les pré-dossiers papiers envoyés par la poste empêchant du même coup

l'examen desdits dossiers par la commission de spécialistes. Par ailleurs, les candidats ne se sont toujours pas vus réexpédier leur dossier par la poste plusieurs mois après l'envoi. Depuis que la poste n'est plus un service public, rien ne va plus !

Mutée à quelques centaines de mètres

Last but not least, le poste de Bordeaux IV a été pourvu à la mutation dans une opacité totale à laquelle le président de la commission de spécialistes nous a malheureusement habitués. En effet, lors de session de juin, un autre poste avait été pourvu après l'audition de deux candidats... dont aucun n'avait été qualifié en science politique ! L'ANCMSP sera informé par la suite qu'en réalité la mutation concernait une titulaire de Bordeaux III vers Bordeaux IV, soit une mobilité effective de quelques centaines de mètres...

Encore une fois le bureau de l'ANCMSP tient à dénoncer ces pratiques qui nuisent au bon déroulement des procédures de recrutement, et ce au détriment des candidats ■

Chargés de recherche FNSP

L'ANCMSP s'intéresse également aux recrutements des chargés de recherche de la FNSP dont voici les résultats ci-dessous. Aux dires de certains candidats, les conditions d'audition sont bonnes, les candidats prévenus suffisamment tôt pour organiser leur venue.

On peut regretter que les recruteurs n'utilisent pas encore suffisamment la liste de diffusion de l'ANCMSP pour publiciser davantage l'existence de ces postes.

Postes de Grenoble UMR PACTE

- Politique publique internationale.
Auditionnés : Halpern Charlotte, Labranche Stéphane, Harguindeguy Jean-Baptiste.

Classement

1. Halpern Charlotte (recrutée)
2. Labranche Stéphane

- Sociologie politique comparée

Auditionnés : Tebbakh Sonia, Hubé Nicolas, Rozenberg Olivier, Senac Réjane, Roux Guillaume.

Classement

1. Roux Guillaume (recruté)
2. Tebbakh Sonia

Poste du CEVIPOF

Classement

1. Olivier Rozenberg (recruté)
2. Guillaume Garcia
3. Eléonore Lépinard
4. Guillaume Roux.

Poste CSO

Classement

1. Patrick Castel (recruté)
2. Jérôme Aust

Humeur

Un pied dans la tombe

La loi Pécresse n'est pas mauvaise pour tout le monde. Conformément aux promesses du candidat Sarkozy, les titulaires vont eux aussi pouvoir « travailler plus pour gagner plus ». La loi sur l'autonomie des universités prévoit que les heures complémentaires seront défiscalisées. Une aubaine pour tous les professeurs qui n'ont pas fini de rembourser les traites de leur maison ou qui veulent changer de voiture. Ils vont pouvoir jouer les cumulards tout en réduisant la précarité : plus d'heures complémentaires pour les titulaires, c'est moins d'heures de vacances pour les précaires. Mais à malin, malin et demi. Pendant la campagne pour l'élection présidentielle, Ségolène Royal n'avait-elle pas créé une vive polémique en s'interrogeant sur la capacité des professeurs du secondaire à se dire débordés tout en multipliant les prestations et autres cours particuliers chez Academia ? Les heures complémentaires risquent de creuser la tombe des précaires. Gare à ce qu'elles ne creusent pas aussi celle des titulaires.

Vie de l'association

Inflation galopante

En équilibre financier fragile, l'ANCMSP a été contrainte d'augmenter sensiblement ses tarifs de cotisation.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- Doctorant sans ressources, docteur sans poste, étudiant M2 : 10 euros
- Allocataire, ATER, post doctorant : 20 euros
- Titulaire : 40 euros.

Renouvellement générationnel

Le bureau de l'association a été renouvelé le 23 juin dernier au cours de l'assemblée générale. Voici sa nouvelle composition.

- Joël GOMBIN, doctorant, IEP Aix, président
- Pierre MAYANCE, doctorant, Paris-Dauphine, vice-président
- Delphine LACOSTE, doctorante, IEP Toulouse, secrétaire générale
- Claire DANJOIE, doctorante, IEP Toulouse, secrétaire générale adjointe
- Matthieu HAUCHECORNE, doctorant, Lille II, trésorier
- Clémence LEDOUX, doctorante, IEP Paris, trésorière adjointe
- Frédéric CHATEIGNER, doctorant, IEP Strasbourg
- Vincent GAYON, doctorant, Paris-Dauphine
- Jeanne HERSANT, doctorante, EHESS
- Benjamin LEMOINE, doctorant, CSI-Ecole des Mines de Paris
- Etienne OLLION, doctorant, EHESS

Grosse session...

Dix-huit postes à pourvoir lors de la session de printemps 2007. Une fois encore, les problèmes n'ont pas manqué, malgré la signature de la charte des recrutements par un nombre croissant de commissions.

Cette session printanière de l'année 2007 annonçait 19 postes au Journal officiel mais un des trois postes de Paris-VIII n'a pu être pourvu en raison d'un vice de procédure. Ce sont donc

18 postes, aux profils très précis pour certains, que se sont disputés des candidats de plus en plus nombreux.

Dès le mois de mars l'ANCMSP a entrepris son travail de diffusion de l'information sur le calendrier de la session,

mais cela n'a pas empêché les chevauchements d'auditions, notamment avec le CNRS.

Dès le mois d'avril la charte de recrutement co-signée avec l'AECSP parvenait aux présidents des différentes commissions de spécialistes. Si elle a fait l'objet d'une ratification par certaines d'entre elles, de nombreux problèmes persistent quant aux recrutements. Tout d'abord malgré l'inscription au Journal officiel de postes sans profils, certaines universités n'hésitent pas à profiler des postes une fois cette publication effectuée. Les arguments invoqués sont la nécessité pour l'université de trouver des candidats ajustés aux besoins d'enseignements. Or, l'ANCMSP n'a de cesse de rappeler que pour l'heure, même si des me-

Maîtres de conférences, session de printemps 2007

	Commissions de spécialistes	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
IEP de Bordeaux Poste 0031 (communication politique)	Commission présidée par : Robert LAFORE	GARCIA Guillaume HUBE Nicolas LEFEBURE Pierre MEON Jean-Matthieu RENARD Ludovic SAITTA Eugénie WOJCIK Stéphanie	1. LEFEBURE Pierre 2. RENARD Ludovic 3. HUBE Nicolas 4. SAITTA Eugénie
Université Lyon II Poste « politiques publiques »	Commission présidée par Paul BACOT	Poste pourvu à la mutation	MASSARDIER Gilles
IEP de Lyon Poste « politiques et institutions européennes »	Commission présidée par Paul BACOT	BRUNO Isabelle CRESPY Cécile HAURAY Boris JACQUOT Sophie ROBERT Cécile SALA PALA Valérie VIGOUR Cécile	1. ROBERT Cécile 2. SALA PALA Valérie 3. JACQUOT Sophie 4. BRUNO Isabelle 5. HAURAY Boris
Université d'Avignon	Commission (sections 01 et 05) présidée par Martine LE FRIANT	BUE Nicolas FRINAULT Thomas HILAL Nadia LAURENS Sylvain MARREL Guillaume MICHON Sébastien ROBERT Cécile SALA PALA Valérie TAIEB Emmanuel	1. MARREL Guillaume 2. TAÏEB Emmanuel 3. FRINAULT Thomas 4. SALA PALA Valérie 5. BUE Nicolas
Université Paris I Poste « communication politique »	Commission présidée par Bastien FRANÇOIS	GARCIA Guillaume HUBE Nicolas LAURENS Sylvain LEFEBURE Pierre MEON Jean Matthieu SAITTA Eugénie WOJCIK Stéphanie	1. HUBE Nicolas 2. MEON Jean-Matthieu (recruté à Metz en info/com) 3. GARCIA Guillaume 4. SAITTA Eugénie

avec son lot de problèmes

naces pèsent sur le statut des enseignants-chercheurs, un candidat est recruté pour une période de 30 ans minimum et nul ne sait aujourd'hui ce que seront les besoins d'enseignement dans une trentaine d'années.

« Nous voulions juste vous voir »

Autres problèmes que cette campagne met en exergue : de nombreux mails sont parvenus sur la boîte ancmsp@yahoo.com témoignant de conditions d'audition peu respectueuses des candidats : n'a-t-on pas parlé de « recruteurs-maquignons » dans un article du *Monde* de juin 2007 ? Qu'entend donner comme message une commission mixte de juristes et politistes quand elle convoque 18 candidats

à 14h et annonce aux candidats sur le poste de science politique qu'ils ne seront entendus qu'à partir de 16h et de proposer au seul candidat qui vient de loin et qui doit précisément repartir avant 16h d'intercaler son audition parmi celles des candidats auditionnés sur un poste de droit ?

Que doivent comprendre des candidats auditionnés par vidéoconférence à Paris qui se déplacent de toute la France et qui pour un problème technique attendent une après-midi entière pour s'entendre dire à 17h « *désolés mais nous devons reporter l'audition* » ? Le président de la commission de spécialistes se fendra d'un mail de plates excuses, mais à aucun moment il ne proposera aux candidats de les dédommager ne serait-ce que des frais

engendrés par cette « escapade » parisienne. A ce jour, les candidats n'ont toujours pas été remboursés...

Que doit encore penser ce candidat qui en guise de bienvenue à son audition se voit dire : « *nous voulions juste vous voir, voir à quoi vous ressemblez...* » ? Ainsi, l'institution qui souhaite connaître les travaux d'un jeune chercheur, ne s'encombre plus d'organiser une séance de séminaire de recherche, une conférence, un colloque, bref une manifestation scientifique « normale » à ses frais ; elle fait à présent porter la charge au jeune chercheur souvent précaire qui débourse des sommes de moins en moins modiques juste pour faire plus ample connaissance : ce n'est tout simplement pas sérieux ■

	Commissions de spécialistes	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
Université de Saint Etienne Poste « sociologie de l'action publique territorialisée, politiques sociales »	Commission vice-présidée par Gilles PINSON	BUE Nicolas CRESPY Cécile FRINAULT Thomas MAURY Caroline NONJON Magali SALA PALA Valérie SEGAS Sébastien VUILLON Yolaine	1. SALA PALA Valérie 2. NONJON Magali 3. FRINAULT Thomas 4. BUE Nicolas 5. CRESPY Cécile
Université Rennes II	Non communiqué	BEN MABROUK Taoufik BELLANGER Emmanuel CRESPY Cécile FRINAULT Thomas HMED Choukri MARREL Guillaume NONJON Magali ROUX Christophe SALA PALA Valérie SEGAS Sébastien TROUPEL Aurélie	1. FRINAULT Thomas 2. NONJON Magali 3. SEGAS Sébastien 4. HMED Choukri 5. BELLANGER Emmanuel
Université de Nancy II Poste « IPAG »	Non communiqué	AROMATARIO Silvano BOUMAZA Magali BUE Nicolas JADOT Anne MEON Jean-Mathieu RIBEMONT Thomas SAUTEREAU Stéphane SEGAS Sébastien TREILLE Eric TROUPEL Aurélie VALERI Marc VERRIER Benoît	1. RIBEMONT Thomas (recruté à Paris XIII) 2. JADOT Anne (recrutée) 3. BUE Nicolas 4. TREILLE Eric

Recrutements : session printemps 2007

	Commissions de spécialistes	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
Université Lille II Poste « politique Internationale »	Commission présidée par Christian-Marie WALLON-LEDUCQ	AMBROSETTI David BRUNO Isabelle DIXNEUF Marc HATTO Ronald HAURAY Boris HILAL Nadia JACQUOT Sophie MARIN Anaïs TORNQUIST Marie	1. HAURAY Boris 2. BRUNO Isabelle 3. AMBROSETTI David 4. JACQUOT Sophie 5. DIXNEUF Marc
Université Paris XIII (2 postes à pourvoir)	Non communiqué	BAUDOT Pierre-Yves BUE Nicolas CRESPY Cécile DE BLIC Damien GARCIA Guillaume HEURTAUX Jérôme HMED Choukri HUBE Nicolas JACQUOT Sophie JOUZEL Jean-Noël LAURENS Sylvain LEFEBURE Pierre MARREL Guillaume MARTEL Frédéric MEIMON Julien MEON Jean-Mathieu MICHON Sébastien MONCEAU Nicolas NONJON Magali PITTI Laure RIBEMONT Thomas SALA PALA Valérie VERRIER Benoît VIGOUR Cécile WUHL Leïla	1. CRESPIY Cécile (recrutée) 2. RIBEMONT Thomas (recruté) 3. HMED Choukri 4. LEFEBURE Pierre 5. DE BLIC Damien 6. HEURTAUX Jérôme 7. BAUDOT Pierre-Yves 8. HUBE Nicolas 9. WUHL Leïla 10. NONJON Magali
Université Paris X-Nanterre, Poste « méthodes de la science politique et socio-histoire »	Non communiqué	BAYON Nathalie BOSA Bastien BUE Nicolas COSSART Paula DEFAUD Nicolas HMED Choukri LAURENS Sylvain LE DIGOL Christophe TAIEB Emmanuel TOURNADRE Jérôme	1. LE DIGOL Christophe 2. TOURNADRE Jérôme 3. HMED Choukri 4. LAURENS Sylvain 5. BOSA Bastien
Université Paris Dauphine	Commission présidée par Dominique DAMAMME	DE BLIC Damien DEFAUD Nicolas GENSBURGER Sarah HEURTAUX Jérôme HMED Choukri JOUZEL Jean Noël KESTEL Laurent LAMBERT Frédéric LAURENS Sylvain MEIMON Julien RIBEMONT Thomas TAIEB Emmanuel WUHL Leïla	1. HMED Choukri 2. WUHL Leïla 3. JOUZEL Jean-Noël 4. DE BLIC Damien 5. MEIMON Julien 6. HEURTAUX Jérôme

	Commissions de spécialistes	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
Université Antilles Guyane de Martinique	Non communiqué Auditions réalisées par visio-conférence	BOUMAZA Magali CULTIAUX Yolaine, DAVIAUX Sophie, GAUDICHAUD Franck MARREL Guillaume MAURY Caroline NACU Alexandra ROGER Aurélie SEGAS Sébastien VAZEILLE Isabelle	1. ROGER Aurélie 2. GAUDICHAUD Franck 3. CULTIAUX Yolaine 4. SEGAS Sébastien 5. MAURY Caroline
IEP d'Aix-en-Provence Poste « Amérique latine et Caraïbes »	Non communiqué	DAVIAUD Sophie GAUDICHAUD Franck LACOMBE Zéline SOMMERER Erwan	1. DAVIAUD Sophie 2. LACOMBE Zéline 3. SOMMERER Erwan 4. GAUDICHAUD Franck
Université Paris VIII (2 postes)	Commission présidée par Bertrand GUILLARME	BRUNO Isabelle CADOT Christine DE BLIC Damien GENSBURGER Sarah HATTO Ronald HAURAY Boris HILAL Nadia JACQUOT Sophie MICHON Sébastien MOREAU DE BELLAING Cédric RAMBOUR Muriel RIBÉMONT Thomas SALLE Grégory SCHEECK Laurent TORNQUIST Marie VAIREL Frédéric VIGOUR Cécile	Poste n° 633: 1. DE BLIC Damien 2. VAIREL Frédéric 3. GENSBURGER Sarah 4. TORNQUIST Marie Poste n° 229: 1. CADOT Christine 2. VAIREL Frédéric 3. MOREAU DE BELLAING Cédric 4. VIGOUR Cécile
IEP de Grenoble	Non communiqué	BAUDOT Pierre-Yves COSSART Paula KESTEL Laurent LAURENS Sylvain MARREL Guillaume ROUX Christophe SALLE Grégory TAIEB Emmanuel	1. TAIEB Emmanuel 2. BAUDOT Pierre-Yves 3. ROUX Christophe 4. KESTEL Laurent 5. SALLE Gregory

Agrégation 2006-2007

A l'automne 2006 ont eu lieu les épreuves sur travaux du concours de l'agrégation externe. Sur les 46 candidats inscrits, une quarantaine a été entendue par le jury lors de la leçon sur travaux.

Quatre candidats étaient convoqués chaque jour, sauf le 10 novembre 2006 où 5 candidats devaient être entendus. Une candidate ne s'est finalement pas présentée à la leçon permettant au jury éprouvé, de goûter à un repos du guerrier bien mérité en ce 11 novembre... On apprendra que ladite candidate, ayant récemment intégré le corps des professeurs à la voie longue, sera finalement entendue pour sa leçon sur travaux le 7 décembre 2006, journée plus calme puisqu'un seul candidat était programmé. Et c'est sans

doute par mauvais esprit que nous notons que la règle du tirage au sort de la lettre de passage a souffert d'une exception grâce à la magnanimité du président du jury...

Le 8 décembre 2006, 30 candidats restaient en lice pour la suite du concours au titre de la sous-admissibilité.

Candidats admis par ordre de mérite (entre parenthèses lieu d'affectation) :

1. DOMPNIER Nathalie (Lyon II)
2. RAMEL Frédéric (Paris XI)
- 3 - PETITEVILLE Franck (Paris XIII)
- 4 - FRETTEL Julien (Amiens)
- 5 - LAMBERT Frédéric (Rennes I)
- 6 - MICHEL Johann (Poitiers)
- 7 - JOANA Jean (Toulouse)

La science po mène à tout...

Le poste de Maître de conférences de Langue et civilisation allemandes mis au concours à l'IEP de Lyon (12^e section) sera occupé à la rentrée prochaine par Thomas Hippler, docteur de l'Institut universitaire de Florence et qualifié en section 04 du CNU (science politique).

Sylvain Laurens, docteur en science politique (EHESS) également qualifié en sociologie a été recruté sur l'un des deux postes de sociologie générale ouvert à l'université de Limoges.

Franck Gaudichaud, docteur en science politique (Paris VIII), a été recruté sur un poste en civilisation hispano-américaine à l'université Grenoble III.

« Il faut interdire le localisme »

Olivier Godechot avait initié au milieu des années 2000 un travail de recherche sur les logiques sociales présidant aux débuts de la carrière universitaire, en s'appuyant sur l'exemple de la science politique. Il prolonge ici sa réflexion sur l'interdiction du localisme.

De quelles données dispose-t-on aujourd'hui pour mesurer la part du localisme en matière de recrutement dans la recherche et l'enseignement supérieur ? (1)

Le ministère publie chaque année depuis quatre ou cinq ans des enquêtes sur les recrutements des enseignants chercheurs. Ces publications permettent de mesurer le taux brut de localisme. Mais elles ne permettent pas de cerner complètement le « biais localiste », c'est-à-dire la préférence systématique pour les candidats « locaux ». Pour pouvoir mesurer ce biais, il faut se donner un point de comparaison abstrait, hypothétique, c'est-à-dire un univers idéal où les départements universitaires recruteraient sans tenir compte du caractère local ou non du docteur. La construction de ce point de comparaison est complexe. Nous avons essayé de mener un tel travail avec Nicolas Mariot (2) (ancien membre du bureau de l'ANCMSP, *ndlr*). Dans une discipline donnée, on ne pourra apprécier le localisme d'un établissement qu'en réunissant dix à quinze années de concours. Mesuré avec cet outil, le « localisme » en sciences politiques sur les postes de MCF est donc de 44%, alors qu'idéalement il devrait être de 7%.

Vous proposez d'interdire le localisme ?

Dans une tribune publiée en juin dans *Le Monde* (3), je propose effectivement d'interdire aux universités de recruter comme maître de conférences un candidat qui a obtenu le doctorat en son sein depuis moins de quatre ans. Cette mesure n'est pas parfaite. Elle ne cible qu'une forme de proximité : le fait d'avoir été un ancien docteur (et souvent collègue) dans l'établissement. Il existe d'autres formes d'auto-recrutement : on peut être recruté par un ancien condisciple issu de la même école ou de la même université, par un membre de son jury de thèse ou encore dans une université où son directeur a exercé quelques années auparavant et où il garde des contacts.

L'interdiction du localisme ne risque-t-elle toutefois pas de renforcer les inégalités sur le marché du travail académique entre les docteurs issus d'établissements prestigieux comme Paris I ou Sciences-po et les autres ?

Il y a inégalités et inégalités. Le monde académique, fondamentalement inégalitaire, estime généralement que les inégalités en matière de capacité d'enseignement et de recherche sont légitimes et qu'elles doivent être consacrées et que les inégalités dans d'autres



dimensions extrascientifiques et extrapédagogiques (sexe, richesse, origine sociale, relations, etc.) sont illégitimes et non-pertinentes.

En empêchant le biais local de se manifester, on oblige les universités à choisir entre des candidats qu'elles connaissent moins. Elles seront sans doute plus enclines à utiliser des critères académiques pour faire leur choix. Cela favorisera les docteurs extérieurs qui ont plus de publications, qui ont manifesté leur capacité d'exposition par la réussite à des concours et qui bien souvent viennent des établissements les plus prestigieux. Cette inégalité entre en congruence avec l'élitisme académique même si elle est aussi le produit d'inégalités extrascientifiques antérieures et extérieures. Mais cet avantage conféré

aux établissements les plus prestigieux doit être nuancé. D'abord, les établissements prestigieux ne pourront plus recruter leurs propres docteurs ; ensuite, l'interdiction du localisme pourra à moyen terme modifier la situation d'établissements peu prestigieux et très endogames. En contraignant un département à recruter à l'extérieur, on l'oblige à s'ouvrir à des éléments externes peut-être susceptibles de le faire sortir de l'équilibre bas dans lequel sa consanguinité l'emprisonne.

De quels dispositifs en vigueur dans les autres pays pourrions-nous nous inspirer ?

Il faut distinguer deux choses : l'organisation de la mobilité et l'instabilité de l'emploi. Il vaut mieux, je pense, imposer, comme aux Etats-Unis, une mobilité obligatoire à l'entrée de la carrière académique qu'au milieu de celle-ci comme en Allemagne. Un maître de conférences peut avoir beaucoup investi non seulement dans la construction de ces cours, mais aussi dans la prise en charge des cursus, d'un département, d'une UFR. En revanche, je suis hostile à l'introduction d'une *tenure track* (4) à la française ou pire à des postes d'assistant à durée déterminée et non renouvelables comme en Allemagne. Il est possible de rendre la carrière d'enseignant-chercheur plus incitative sans adopter pour autant le bâton de la précarisation, aux effets potentiellement délétères et contreproductifs ■

1. Ce texte est une version abrégée d'un entretien plus long qu'Olivier Godechot a bien voulu nous accorder. On trouvera la version intégrale sur le site internet de l'ANCMSP.

2. Godechot Olivier, Mariot Nicolas, 2004, « Les deux formes du capital social. Structure relationnelle des jurys de thèse et recrutement en science politique », *Revue française de sociologie*, vol. 45, n°2, p. 243-282.

3. *Le Monde* du 26 juin 2007.

4. Système en vigueur aux Etats-Unis par exemple, où les candidats à un poste sont recrutés pour une durée plus ou moins longue mais déterminée (plusieurs années), au bout de laquelle ils doivent quitter l'établissement s'ils n'ont pas été confirmés par une embauche pour une durée indéterminée (*tenure*) dans celui-ci.

La galaxie CJC

De l'anarchie au libéralisme

Voilà des années que nos délégués se rendent au conseils d'administration et aux assemblées générales de la Confédération des jeunes chercheurs comme on monte à l'échafaud. En exclusivité, ils ont décidé de tout dire sur les coulisses de l'organisation représentative des « jeunes chercheurs ». Conflits avec les associations concurrentes, magouilles financières... A la fin de cet article, la nébuleuse CJC et ses réseaux occultes n'auront plus de secrets pour vous. Attention : révélations.

Au commencement de la CJC était l'anarchie. Cette affirmation en surprendra sûrement beaucoup, y compris ceux qui ont fréquenté un peu les arènes de la CJC, écumé leurs interminables AG, pesté sur leurs procédés délibératifs abscons. Elle surprendra aussi notre fidèle lecteur qui suit numéro après numéro nos aventures au sein de cette confédération. Et pourtant, à regarder de plus près son histoire, la CJC des origines comptait de nombreux lecteurs de Bakounine ou Kropotkine. Quelle ne fut pas la surprise d'un de nos vaillants émissaires de l'ANCMSP envoyé en conseil d'administration de cette organisation à Rennes en 2006 lorsqu'il fit la rencontre d'étranges *founding fathers* appelés affectueusement « *les dinos* ». Cheveux longs, et barbes de plusieurs jours, tels des *Hell's angels* sortis de nulle part sur un bon vieux tube de ZZ Top, ils sont venus fêter les dix ans de leur association. L'un d'eux parle sans sourciller : « *au début, notre asso, c'était plus une perspective anarchiste de destroy le système, tu vois ?* ».

C'était le bon vieux temps. A la CJC, on savait encore ne pas être d'accord et le faire savoir. Aujourd'hui, il arrive que la salle s'agite : défiant la bienséance, une personne ose même interrompre un intervenant. Un brin nostalgique, un dino verse une larme, il est ému : l'esprit des origines est toujours bien là. « *La CJC a été créée à la base sur un modèle libertaire. Maintenant, les vieux se taisent et laissent parler les jeunes* », rappelle avec fermeté un T-Rex aujourd'hui syndicaliste proche de la Confédération paysanne.

Chien de garde

De ce passé anarchisant, subsistent encore quelques traces. Une certaine organisation du mouvement d'abord qui vise à empêcher l'émergence d'une oligarchie. Fidèle à une antique méthode, bien connue de l'ANCMSP, le mandat de président de la CJC est limité à une durée d'un an. N'importe quel adhérent peut porter haut et fort les couleurs de la CJC et parler en son nom tant qu'il promeut les positions adoptées par les AG souveraines.

Et puis, la clé de voûte du système, la Rolls de la bureaucratie : la Coord'. « *Afin de permettre un bon fonctionnement de la confédération, une coordination de trois personnes minimum est désignée lors d'une assemblée générale ou d'une réunion du conseil d'administration*, précise l'article 3 du règlement intérieur (1). *Son rôle consiste à assurer le lien entre les associations locales et la structure nationale de la confédération (bureau, porte-parole...), et à coordonner les actions au niveau national* ». Dans les faits, la Coord' joue le rôle de chien de garde. C'est elle qui veille à l'application de ce qui a été voté, c'est elle qui vérifie que les dossiers avancent, c'est encore elle qui fait tampon entre les élus et le reste du monde. Un véritable Etat dans l'Etat, bien déterminé à fliquer tout ce qui se passe au sein de la CJC afin d'évi-

« Tu t'es pas loggé sur le lab ? »

La CJC c'est 2222 mails sur la liste générale en un an et 1600 sur la liste des très actifs en 8 mois... Il y a les AG avec la quarantaine d'associations adhérentes de la CJC qui ont 5 voix chacune et des membres individuels qui ont 1 voix. Un bureau qui est élu par l'AG pour un an, avec des vice-présidents pour tout dossier d'importance... Il y a « la Coord' », dont le chef incontesté est le « Méta-Coord' », qui est chargé de l'administratif de la CJC (réception des mails, diffusion de l'information). Pour chaque dossier considéré comme important, la CJC lance une liste de discussion. Puis, suivant une logique ascendante, le tout remonte sur la liste générale agora@ pour le vote final... mais il est souvent déjà trop tard pour modifier le projet.

De plus il y a un « lab », c'est-à-dire un site interne de la CJC avec des pages wiki où le travail s'effectue de manière collaborative. Encore un échelon dans l'éclatement des prises de décision... Ayant force d'évidence pour les anciens, la maîtrise du « lab » pour l'impétrant est quelque peu ésotérique. Suite à une proposition d'un membre de l'ANCMSP, une petite formation a été mise en place lors des trois réunions annuelles de l'association afin de favoriser la compréhension de cette démocratie cybernétique... Certaines positions sont prises avec des débats sur les listes. Mais toute la formalisation des textes, propositions et amendements se fait sur le « lab » avec parfois six intervenants, dont quatre du même avis et de la même association...

La CJC se base sur une logique de consensus, qui en pratique se transforme en une logique de démocratie par le nombre n'hésitant pas à se contenter du vote de quelques uns. Une fois le dossier ficelé, le vote électronique est lancé, les associations s'empressent d'entériner le travail effectué en amont.

ter que des francs-tireurs n'en viennent à parler en son nom. Qui a dit que les anars n'aimaient pas l'ordre ?

Si les intentions sont louables, le système a pourtant violemment dévié de sa trajectoire. En dix ans, d'anarchiste, la CJC s'est réorientée vers un discours proche d'une orthodoxie libérale bon teint. Leur *leitmotiv* est celui de la « professionnalisation » du jeune docteur. Rien de bien libéral là-dedans. Mais, le

libéralisme se niche plus dans des discours : pour trouver un emploi, le docteur doit s'inscrire dans une « démarche de projets », recourir à des « solutions » et des « stratégies personnalisées ».

Discours néoclassique

Si l'on accepte de suivre ce point de vue ô combien subtil, celui qui se trouve dans une situation problématique est quelqu'un qui a échoué ou pire n'a rien fait... En témoignent ces propos d'un nouveau venu, philosophe de formation, qui s'étonne de certaines prises de position sur la liste de diffusion (agora@) destinée à tous les adhérents. « *Entendre que si les gens ne sont pas financés c'est de leur faute me rappelle le discours néoclassique (en économie) disant que s'il y a du chômage, c'est que les gens ne veulent pas travailler. C'est l'argument antipolitique par excellence de la mauvaise volonté. Dire que ce sont les allocations chômage qui créent les chômeurs est un autre argument de la panoplie néolibérale : on peut facilement montrer que c'est faux.* »

Fidèle à la Lutte, et à ses origines qui remontent aux grandes grèves de novembre-décembre 1995, l'ANCMSP réussit le tour de force de ramener la CJC à ses racines gauchisantes en se battant pour imposer l'idée d'un doctorant travailleur. La défense des intérêts d'un groupe ne doit pas se résumer à la seule défense des intérêts des plus favorisés de ce groupe. C'est tout le problème d'un système qui met en place des dispositifs destinés à quelques *happy fews*, comme les Doctoriales, des réunions dans lesquelles une poignée de docteurs sont mis en contact avec des entrepreneurs.

De l'autre côté de la barricade

Dix ans après où en est-on ? Les dinos sont devenus des notables, alors que certains anciens sont en voie de fossilisation. La CJC a découvert l'intérêt d'avoir des experts et des émissaires postés de l'autre côté de la barricade, chez les titulaires. Les dinos sont toujours présents. Les débats au sein de l'agora@ se déroulent sous leur regard bienveillant. Certains se permettent même d'intervenir sur un ton très paternaliste sur des questions précises pourtant tranchées en AG. On est donc loin

de l'idéal de rotation des postes. Les anciens prennent racine au sein de la Confédération, parfois même lorsqu'ils rejoignent d'autres associations de la galaxie CJC, à l'image de l'Association nationale des docteurs ès sciences (ANDÈS) et l'Association Bernard Grégory (ABG, qui n'a rien à voir avec le « petit Grégory »).

Au fond, la CJC c'est surtout une méthode : soustraire le débat aux participants, le plus souvent à l'aide de subtilités techniques ignorées du plus grand nombre. La CJC a sa propre intreprétation (très libre) des idéaux démocratiques. Pour comprendre quelque chose, il faut déjà être inscrit sur les 18 listes thématiques, bien que cette condition ne constitue aucunement une garantie. Les principes de la réforme de l'arrêté sur les écoles doctorales ont été finalisées en petit comité sur « le lab' » (voir encadré) quelques jours avant une AG réduite au rôle de chambre d'enregistrement. Telle proposition d'affiche, produit de 6 mois de travail, changera sans aucune consultation dans les mains de ceux qui auront la charge de réaliser le

Avec l'ANCMSP, le froid puis le chaud

« Au début, l'idée c'était un peu de ne pas leur parler parce que c'était des cons de sciences dures qui ne voulaient pas reconnaître la spécificité des sciences sociales », se souvient un ancien de l'ANCMSP. Puis avec l'épisode de la mobilisation dans Sauvons la Recherche et les Etats généraux, des rapprochements se sont opérés entre précaires par-delà les appartenances disciplinaires. Le travail de l'ANCMSP dans les EG et la présence de sa trésorière Hélène Combes dans le Comité d'initiative et de proposition (CIP) a favorisé notre reconnaissance au sein de la CJC. Or, bien que reconnue, l'ANCMSP a dû dépasser des réticences internes à l'idée de s'investir au sein de la CJC. Il a fallu une progressive conversion mentale et culturelle pour admettre que la CJC constituait bel et bien un lieu et un enjeu de luttes. Aujourd'hui, à l'occasion d'un renouvellement, tout le bureau de l'ANCMSP participe à cette dynamique. La CJC constitue de plus en plus un prolongement de l'investissement militant des membres du bureau.

fichier PDF... La CJC c'est l'art de faire valider par le grand nombre des positions élaborées dans l'arrière-boutique.

En lisant cet article, cher lecteur, tu dois à ce stade te poser la question de l'intérêt de la participation de l'ANCMSP à cette organisation douteuse. Et pourtant, au risque de t'étonner, on l'aime bien la CJC. Pourquoi ? Car se sont des hommes et des femmes prêts à se mettre à apprendre le droit du travail et le droit administratif en un mois pour aider une doctorante payée en « libéralités » qui veut intenter un procès contre son université. On crée une nouvelle liste de diffusion, et c'est parti, une page sur le lab et autoformation... Le pire, c'est qu'ils y arrivent. Des brutes qu'on vous dit !

On ne chôme pas

Il n'y a pas de juristes de formation à la CJC. Qu'à cela ne tienne. « *Le droit, ce n'est pas si compliqué que ça, suffit de l'apprendre* », entonnent fièrement nos camarades autodidactes de la Confédération. Cette croyance dans la force intrinsèque du droit nous fait parfois sourire en tant que politistes. Elle devrait pourtant nous faire prendre conscience que la compétence juridique est aussi un moyen d'action, par les recours qu'elle permet.

Les militants de la CJC, eux, l'ont bien compris. Ils travaillent leurs dossiers, n'hésitent pas à mouiller le maillot pour porter la voix des « jeunes chercheurs » et défendre des causes trop souvent passées sous silence dans nos revendications et mobilisations sectorielles. Pour preuve, une équipe travaille par

exemple sur la situation des étrangers en thèse. La CJC a même créé un poste de vice-président en charge de cette question.

L'absence d'un certain sens politique et la méconnaissance des procédures de mobilisation est fortement compensée par une grosse expertise de communication, une maîtrise des dossiers et surtout une reconnaissance par le ministère et par l'ensemble des acteurs du milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enfin, la CJC c'est un peu le camp de vacance forcé, c'est presque une famille. Les réunions nationales se déroulent sur deux journées, et on ne chôme pas... C'est du 12 heures de travail par jour, et des nuits de 5 heures car il faut participer à l'écriture des positions qui seront votées le dimanche matin. Leur engagement revêt par moment un côté *boy scout*, mu par une bonne volonté de servir à quelque chose. On est même parfois obligé de s'amuser (« *heu, et si on faisait un petit freesbee ?* ») et de se sentir appartenir au « groupe CJC » qui, pour certains, constitue même un club de rencontres. On mange CJC, on se marie CJC, on (en) chie CJC... On peut dire sans exagérer que les délégués de l'ANCMSP prennent sur eux. S'ils acceptent de payer leur tribut en jouant au tarot pendant les longues soirées d'hiver, c'est surtout pour la défense de la cause des précaires de la recherche à laquelle certains de ses représentants croient encore un peu ■

1. <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/textes/ri.html>

En bref...

La CJC conserve son siège au CNESER

La CJC a conservé son siège lors des élections du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) qui se sont déroulées le 20 mars dernier. Présente depuis 2002 avec un siège, la CJC soutenait une nouvelle liste afin de briguer un nouveau mandat. Sur cette liste figuraient 2 membres de l'ANCMSP (positions 4 bis et 10 sur la liste), qui n'ont malheureusement pas été élus. Avec 7% des suffrages, la CJC obtient un siège et garde sa place à égalité avec SAGES et SIES de troisième force nationale après le SNESUP-FSU et le SGEN-CFDT.

L'ANCMSP au CCRRESTI...

À travers son engagement au sein de la Confédération des Jeunes Chercheurs, l'ANCMSP a développé cette année des relations avec la région Ile-de-France qui consacre désormais une part conséquente de son budget « recherche » au financement de doctorants ou post-doctorants en sciences humaines. L'ANCMSP a en particulier participé à la rencontre organisée le 9 mars 2007 entre la CJC et Marc Lipinski, vice-président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Nous avons pu à cette occasion souligner les dysfonctionnements importants qui ont affecté la mise en place des allocations distribuées par la région cette année. Par ailleurs, un membre du bureau de l'ANCMSP devrait à l'avenir régulièrement participer aux réunions du Conseil consultatif régional de la recherche en Ile-de-France (CCRRESTI) en tant que délégué CJC. Ce conseil effectue un travail d'expertise dans le cadre de l'élaboration et du suivi de la politique de la région en matière de recherche.

... et au salon européen de la recherche

Par l'intermédiaire de son engagement au sein de la CJC, l'ANCMSP a participé cette année à l'organisation du stand « Jeunes chercheurs » au Salon européen de la Recherche et de l'Innovation qui s'est tenu à la Porte de Versailles à Paris du 7 au 9 juin. Ce stand réunissait la CJC, la Guilde des doctorants, l'Andès et Eurodoc. Il a permis d'assurer la représentation des jeunes chercheurs auprès des acteurs publics et privés de la recherche qui participaient au salon.

Les tiroirs-caisses de la CJC

La CJC est une organisation nationale qui vit principalement sur l'organisation d'événements locaux. Elle a des ressources propres avec lesquelles elle paie les déplacements des membres de son bureau. Trois réunions se tiennent par an : une AG et deux CA. L'organisation de ces événements est prise en charge par les associations locales. Charge à elles d'équilibrer leur bilan financier et tout excédent est reversé à la confédération. Par contre si l'inverse se produit, à elles de gérer. A Nantes, quand les associations locales ne sont pas parvenues à rentrer dans leurs frais, les associations confédérées ont du payer une partie des frais de

déplacement de leurs membres. Pour organiser le CA, les associations locales organisent un événement fédérateur (débat, discours) le vendredi qui précède afin de lever des fonds auprès des partenaires (les Universités, les conseils régionaux...). Le samedi et le dimanche, on bosse. L'argent collecté permet d'organiser le CA. Sur le long terme, la CJC parvient donc à s'en sortir au niveau financier. Une performance d'autant plus importante que les tarifs d'adhésion par association sont dérisoires (30 euros).

Les prises de tête des matheux ont parfois du bon

Lors de l'AG du 23 juin dernier, l'ANCMSP avait invité des enseignants-chercheurs en mathématiques, sociologie, et anthropologie afin de débattre de la mutualisation des informations relatives aux recrutements.

Les autres disciplines n'ont pas attendu l'ANCMSP pour se mobiliser (de façon innovante). Depuis cette année, la sociologie et l'anthropologie se sont mises à centraliser et diffuser des informations sur les recrutements (1). Mieux, un outil informatique créé il y a 10 ans – et redécouvert sous un angle militant – permet d'automatiser la procédure de mise en ligne des données. Son nom : l'Opération Postes (2). Véritable machine de guerre contre l'opacité des recrutements, « elle a été créée en 1997 par des mathématiciens et des informaticiens pour répondre à la demande d'information sur les recrutements des maîtres de conférences », explique Alain Prignet, MCF en mathématiques à Marne-la-Vallée. Si Alain a contribué au départ à rentrer « à la main » les informations sur les postes (près d'une centaine par an en mathématiques, section 25 et 26), la procédure est aujourd'hui informatisée. Cet équipement a d'abord permis de rentrer des informations comme les listes d'auditionnés et de classés, puis les profils de postes via la Guilde des doctorants et les dates d'auditions.

Le principe repose sur la participation des jeunes titulaires : dans chaque université où des postes sont ouverts, un MCF membre de la commission de spécialiste assure une veille de l'information et met à jour la base de donnée pour son établissement. Et ça marche ! En 2006 en section 25, on observe plus de 80% de retour pour les dates d'auditions, les listes d'auditionnés ou de classés. Cette responsabilisation des titulaires vis-à-vis des candidats et futurs collègues étonne, quand on sait qu'en science politique par exemple, ce sont les doctorants de l'ANCMSP qui ont été à l'initiative du suivi des campagnes de recrutement, et de la diffusion des informations.

Cette opération automatisée n'existe pour le moment qu'en mathématiques,

malgré des tentatives pour l'étendre à d'autres disciplines, en particulier l'informatique (section 27). Alain Prignet affirme toutefois que cette extension est tout à fait possible et simple à réaliser techniquement.

Pourquoi dans ce cas ne pas utiliser cet outil dans d'autres disciplines afin d'améliorer la transparence concernant les recrutements ? Cela devient crucial au vu des transformations des procédures de recrutement avec pour corollaire le renforcement de l'opacité qui va nécessairement découler des dispositions de la loi sur l'autonomie des universités. Baptiste Coulmont, MCF en sociologie à Paris VIII, est favorable à ce partage de ressources : ayant assuré seul et sans l'appui d'aucune association de sociologie le suivi de la campa-

gne du printemps, il considère que cela représente un travail de suivi trop lourd pour une seule personne. Par ailleurs, outre une meilleure division du travail, et une information au-delà des seuls postes de MCF, l'utilisation du support informatisé de l'Opération Poste peut permettre à l'horizon de quelques années d'établir un dialogue transdisciplinaire sur les recrutements, et d'élaborer des revendications communes sur ces questions. L'ANCMSP a déjà pris date pour se former à l'utilisation du logiciel, avant – soyons ambitieux – de passer la main aux jeunes maîtres de conférence en science politique ■

1. Cf. respectivement <http://coulmont.com/auditions/> et <http://carolinelegrand2000.hautefort.fr>.

Les mathématiciens vont sur MARS et ils sont dans le MOUVE

MARS pour Machine d'Aide au Recrutement dans le Supérieur. Cette base sert à faire connaître les candidats auprès de leurs recruteurs par le biais de fiches individuelles. Celles-ci sont créées, gérées et mises à jour par les candidats eux-mêmes. N'importe quel membre de commission de spécialiste en section 25 ou 26 peut, sous réserve d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, aller consulter la fiche d'un candidat. Le tri est possible selon différents critères (nom, domaine de recherche, mot clé ...) et permet donc de visualiser rapidement le parcours d'un postulant. Pour les mathématiciens, plus un candidat est connu avant l'audition et plus il accroît ses chances de succès, surtout parce que l'audition peut, de fait, être davantage ciblée sur des travaux particuliers ou des enseignements. Le ministère encourage d'ailleurs les commissions de spécialistes à utiliser cet outil. Par comparaison en science politique, c'est l'audition qui fait connaître le candidat : son classement est censé le rendre plus visible pour le prochain tour de manège...

L'autre invention des mathématiciens c'est la MOUVE : non pas la radio, mais la Machine Ouverte aux Universitaires qui Veulent Echanger. Echanger quoi ? Des postes ! Il s'agit de faciliter la mobilité géographique des enseignants-chercheurs à l'aide d'une plateforme qui regroupe les demandes d'échange de postes entre collègues « d'un même grade et d'une même section si possible ». Ce dernier point n'est « en aucun cas obligatoire mais cela facilite les choses », précise la page d'accueil. Aucun texte de loi ne régit cette procédure, elle est dérogatoire et à la discrétion du ministère de l'enseignement supérieur : une personne est même chargée de gérer ces « transferts croisés » au bureau de la DGES. Les premiers échanges ont eu lieu en 2003 et c'est encore une fois ceux qui en ont bénéficié qui ont accumulé sur le site les éléments de la procédure. Alain, précise que ces échanges fonctionnent et sont souvent plus simples que les mutations. Une aubaine pour en finir avec les chevauchements entre postes ouverts « à la mu' » et au recrutement : mouve your body !